



Déclaration commune suite à l'audience

A l'issue de la CAP, nous avons de suite été reçus par Messieurs THEVAUX, VANOLI et Madame JEAN.

Si Monsieur THEVAUX a pu louer la qualité des discussions en sa présence et affirmer sa volonté de poursuivre en ce sens, nous nous sommes vus confirmer par Monsieur VANOLI sur le fond, sa position. Malheureusement, aucune remise en cause sur la forme, qui était, elle, à l'origine de notre demande d'audience.

Sur le fond du problème lié à l'avancement, nous avons pu réaffirmer que les fonctions d'un ASS et d'un ASSP demeurent strictement les mêmes et que par conséquent, il est impossible de déterminer qui est plus méritant que l'autre, que ce soit au sein d'une même direction ou entre les trois directions. La position exprimée par l'administration, mettant la priorité sur la question du mérite revient à favoriser l'intérêt des seuls promus, choisis par l'administration, tandis que notre position, revient à établir un principe d'égalité entre les agents et ne pas établir de hiérarchie là où elle n'existe pas.

Nous nous sommes engagés à poursuivre les discussions avec Monsieur THEVAUX et ses collaborateurs quant aux critères d'avancement et de mobilité avant la prochaine CAP. Nous avons réaffirmé que pour nous, des désaccords peuvent exister voire subsister, que cela n'est en rien un drame, mais qu'ils doivent être exprimés dans le respect des uns et des autres.